Nombre d'heures d'enseignement optionnel de LSF en vigueur dans les lycées **[1]**

Organisation et volumes horaires de la classe de seconde des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées d'enseignement général et technologique agricole, des enseignements du cycle terminal des lycées sanctionnés par le baccalauréat général, de la classe de première et terminale des lycées sanctionnés par le baccalauréat technologique : modification
Arrêté du 9 avril 2019
Bulletin officiel de l'Éducation nationale - N° 20 du 16 mai 2019
Cet arrêté mentionne le nombre d'heures d'enseignement optionnel de LSF en vigueur dans les lycées d'enseignement général et technologique et des lycées d'enseignement général et technologique agricole.
Consulter l'arrêté (Bulletin officiel de l'Éducation nationale) [2]

Liens
[1] https://inshea.fr/fr/content/nombre-dheures-denseignement-optionnel-de-lsf-en-vigueur-dans-les-lyc%C3%A9es
[2] https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=141541